

2025 : Première année d'application de la réforme des redevances

Dossier de rédaction de H2o
February 2026

Qui contribue, pour quels montants ? Les réponses de l'AESN

Les redevances sont la clé de voûte d'une politique de l'eau et de la biodiversité ambitieuse. Depuis 2025, les redevances des agences font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec 3 objectifs : rééquilibrer l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une bonne gestion patrimoniale (eau et assainissement) et accroître les capacités financières des agences de l'eau, pour soutenir les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique. En 2026, première année d'encaissement des redevances calculées conformément à la réforme (loi de finances de 2024), le montant des redevances qui devraient être versées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'élève à 674 753 000 euros. L'Agence donne le détail de la répartition.

Seine-Normandie